

Facture n° : AF251534477729		Établie le : 02/06/2025	
Contrat d'achat photovoltaïque: n°		BTA0672866	
Période de facturation		Du 03/12/2024 au 02/06/2025	
Coordonnées producteur Nom producteur : CHATEAU SAVIN GAEC Détail adresse : LE CHATEAU Code postal, Commune : 46160 GREALOU Tel : Mail : florian.lacroix46@orange.fr TVA intracommunautaire Producteur : FR96519513501 RCS (ou RM) / NAF : 51951350100014		Coordonnées Acheteur EDF Nom acheteur : EDF Agence Obligation d'achat Solaire Détail adresse : TSA 10295 Code postal, Commune : 94962 CRETEIL Tel : 01 07 37 67 07 Mail : oa-solaire@edf.fr site internet : www.edf-oa.fr TVA intracommunautaire EDF : FR03552081317	
Adresse du site de production Détail adresse : COMBE FADE Code postal, Commune : 46160 GREALOU			
Compteur de production Date nouveau relevé du : 02/06/2025 Date ancien relevé du : 02/12/2024		Valeur du nouvel index (P1) : 229717 Valeur de l'ancien index (P2) : 175911 Production (P1-P2) : 53806.00	
Compteur de contrôle de non-consommation (vente en totalité) Date nouveau relevé du : 02/06/2025 Date ancien relevé du : 02/12/2024		Valeur du nouvel index (A1) : 0 Valeur de l'ancien index de non-consommation (A2) : 0 Consommation Auxiliaires (A1-A2) : 0.00	
Production de kWh livrés (net des auxiliaires). Pnet = (P1-P2)-(A1-A2) :		53806	
Plafond annuel de l'énergie livrée, donné à l'article 5 du contrat :		159488	
Montant de la facture Production livrée en kWh, jusqu'au plafond: 53806 kWh Production livrée en kWh, au-delà du plafond: 0 kWh		au tarif de 11.85 c€/kWh au tarif de 5.216 c€/kWh Option TVA sur les débits	
Autoliquidation		Soit un montant de : 6376.01 € Soit un montant de : 0.00 €	
		Montant : 6376.01 €	

EDF Agence Obligation d'achat Solaire (EDF OAS) est une société à responsabilité limitée (EDF OAS SARL) au capital de 100 000 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 519513501. Elle est soumise à la TVA à taux réduit de 5,216% (tarif de l'article 172 bis du CGI) pour les livraisons d'électricité produites par les producteurs agréés. Les livraisons d'électricité produites par les producteurs agréés sont soumises à la TVA à taux normal de 11,85% (tarif de l'article 172 bis du CGI) pour les livraisons d'électricité produites par les producteurs agréés. Les livraisons d'électricité produites par les producteurs agréés sont soumises à la TVA à taux normal de 11,85% (tarif de l'article 172 bis du CGI) pour les livraisons d'électricité produites par les producteurs agréés. Les livraisons d'électricité produites par les producteurs agréés sont soumises à la TVA à taux normal de 11,85% (tarif de l'article 172 bis du CGI) pour les livraisons d'électricité produites par les producteurs agréés.